



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Féminines

Réunion du Jeudi 18 janvier 2024 **Par voie électronique**

Président : M. Anthony ARCHIMBAUD.

Présents : Mmes Nicole CONSTANCIAS, Annick JOUVE, Nathalie PELIN, MM. Jacques ISSARTEL, Serge GOURDAIN, Eric GRAU, Vincent JACUZZI.

Assiste : Yves BEGON, Président du Pôle Compétitions.

* * * * *

CHAMPIONNAT U18 R2 F – Phase 1

- Lors de la 1^{ère} phase et dans les 3 poules du championnat U18 R2 F, tous les matchs se sont disputés à l'exception en Poule B du match F. BOURG EN BRESSE REONNAS 01 (2) / F.C. BOURGOIN JALLIEU initialement prévu au 02 décembre 2023.

Il est reprogrammé au 29 janvier 2024

- Statut des éducateurs et entraîneurs du Football :

La Commission Régionale Sportive Féminine prend acte de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 27 novembre 2023 concernant l'obligation d'encadrement pour les équipes de Jeunes engagées en championnat régional (cf. : 2.1 du statut régional).

U18 R2 F – Poule B

Ent. CHOMERACOISE – Retrait d'1 point ferme au classement de l'équipe dans son championnat.

CHAMPIONNAT U18 F – 2^{ème} phase

▪ Rappel réglementaire

Rappel de quelques points du règlement concernant le déroulement du championnat U18 R2 F applicable en 2023-2024

Pour la saison 2023-2024, le championnat régional U18 R2 F se dispute sur deux phases en matchs aller-retour, la première phase étant constituée de trois poules de six équipes réparties de manière géographique.

A l'issue de la 1^{ère} phase, un classement est établi.

Les deux premiers de chaque poule intègrent une poule, constituée de six équipes, dite de « **Play Off** » et les quatre derniers de chaque poule intègrent deux poules, constituée de six équipes chacune, dites de « **Play Down** ».

La composition des deux poules de « Play Down » est proposée par la Commission Régionale Féminine selon des critères géographiques en tenant compte, autant que faire se peut, des résultats sportifs de la 1^{ère} phase afin de parvenir à des poules les plus équilibrées possible. Elle est arrêtée par le Bureau Plénier ou le Conseil de Ligue, sans possibilité de recours.

Il est précisé que les points acquis lors de la 1^{ère} phase ne sont pas conservés lors de la 2^{ème} phase.

A l'issue de la 2^{ème} phase, les accessions en division supérieure (U18 R1 F) se feront sur la base du classement de la poule de «Play Off » et les relégations en division inférieure (District) se feront sur la base des classements des deux poules de «Play Down ». Se reporter au tableau des accessions et des relégations en U18 R2 F publié en annexe 1 du P.V. de la réunion du Conseil de Ligue en date du 25 novembre 2023.

Par ailleurs, il est rappelé que les équipes participant au championnat U18 F se doivent de se conformer aux dispositions prévues à l'article 4 (page 59) des Règlements Généraux de la Ligue. En cas de non-respect d'une au moins de ces obligations, il sera procédé à un retrait de 3 points fermes au classement final de l'équipe U18 F concernée.

COMPOSITION DES POULES DE LA 2EME PHASE

Prenant en considération les classements des équipes établis à la fin de la 1^{ère} phase, sous réserve du résultat du match en retard et sur proposition de la Commission Régionale Féminine, le Conseil de Ligue du 6 Janvier 2024 a validé la composition ci-après des poules constituant la 2^{ème} phase des Championnats U18 R2 F comme suit.

PLAY-OFF :

F.C. BOURGOIN-JALLIEU
CHAMBERY SAVOIE FOOT
A.S. DOMERAT
Ev. S. GENAS AZIEU
Gf. MOULINS YZEURE FOOT – BESSAY
LYON F.C.

PLAY-DOWN Poule A :

AURILLAC F.C.
CEBAZAT-SPORTS
F.C. CHATEL-GUYON
GOAL FEMININES /CHAZAY
F.C. RIORGES
F.C. VENISSIEUX

PLAY-DOWN Poule B

F.C. D'ANNECY
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2)
F.C. CHERAN
Ent. S. CHOMERACOISE
F.C. SAINTE FOY LES LYON
A.S.V.EL. VILLEURBANNE

Nota –

⇒ 1^{ère} journée de la 2^{ème} phase en U18 R2 F (Play-off et Play-down) : **dimanche 04 février 2024.**

Yves BEGON,
Président Département Sportif

Anthony ARCHIMBAUD,
Président de la Commission